



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2021-2022-2023**

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Damien, sera en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, 6850, chemin Montauban, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à la Municipalité régionale de comté de Matawinie, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Une telle demande de révision, pour être recevable, doit remplir les conditions suivantes:

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet par règlement et disponible à l'endroit suivant :

**Municipalité régionale de comté de Matawinie  
3184, Première Avenue  
Rawdon (Québec) J0K 1S0**

3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 163-2014 de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

Donné à Saint-Damien, le 15 septembre 2020

  
Eric Gélinas M. ATDR  
Directeur général et secrétaire trésorier